



SPORT ACADEMIE

ATTESTATION ADHÉSION OPCO

Vous employez un apprenti sur une formation BPJEPS, le coût pédagogique de la formation est pris en charge par l'OPCO auquel vous avez adhéré.

Sans cette affiliation, les coûts pédagogiques de la formation vous seront facturés.

Si vous êtes sous la Convention Collective Nationale du Sport, vous devez adhérer à l'OPCO AFDAS : <https://www.afdas.com/entreprises/adherer>

Je soussigné M./ MME
représentant, atteste avoir adhéré à
l'OPCO :

AFDAS ; numéro
d'adhésion :

Autre : numéro
d'adhésion :

Le à

Signature